

Décision

Générale

colonial

Décision n° 530 du 10 mai 1961 :

n° 530

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Bernard Vialle, décédé à Djibouti, actuellement au dépositaire de cette ville, seront transférés au ci-metière de Lapleau (Corrèze). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge de la Compagnie Maritime de l'Afrique Orientale, pour compte de la Nouvelle Compagnie Havraise Péninsulaire, armateur du m/s Mlle Maurice ». Le Commandant de Cercle de Djibouti est chargé de l'exécution de la présente décision.